

ARRETE MUNICIPAL
n° 2024 - 52
Réglementation de la circulation sur la route du Chef-Lieu (RD 256)
- zone en agglomération -
travaux d'aménagements urbains et routiers du Chef-Lieu

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande de l'entreprise Porcheron en date du 10 juillet 2024 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route du Chef-Lieu (RD 256) – zone en agglomération - durant les travaux d'aménagements urbains et routiers du Chef-Lieu afin d'assurer la sécurité des usagers et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que leurs interventions pourraient provoquer, du fait de leur emplacement, des perturbations dans la circulation des piétons et véhicules,

ARRETE

Article 1

Du lundi 15 au jeudi 18 juillet 2024 :

- la circulation sera **perturbée (alternat par panneaux et vitesse limitée à 30 km/h)** sur la route du Chef-Lieu (RD 256) – zone en agglomération - durant les travaux d'aménagements urbains et routiers du Chef-Lieu.

Article 2

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise Porcheron, chargée des travaux.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprise Porcheron : Benoit HULIN b.hulin@porcheron.com et Enedis : François ETONDE francoisetode@enedis.fr

SALES, le 11 juillet 2024

Jean-Luc FALGUERE
Maire-Adjoint,
Responsable Travaux Extérieurs - Voirie



Copies :

- Département de la Haute-Savoie - Pierre.KATCHETKOF@hautesavoie.fr et gestiondp_arrondissementannecy@hautesavoie.fr
- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr
- Anthony AVRILLON – anthony.avrillon@mairie-sales.fr